Nations Unies S/PV.5771



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 octobre 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5771e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 29 octobre 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 29 octobre 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5771e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté par M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil, M. Guéhenno et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

07-56810 (F) 291007 291007